



**Date d'envoi au contrôle de légalité : 24 avril 2020**

Identifiant de l'acte : 041-224100016-20200424-lmc1DL1018531-DE

**Date d'affichage : 28 avril 2020**

**Date de notification :**

**DOSSIER N°27 - RAPPORT D'EXECUTION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article D.263-3,

Vu la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, et notamment son article 89,

Vu le décret n° 2017-202 du 17 février 2017 relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu la délibération n° 45 du conseil départemental du 14 décembre 2017 relative à la mise en œuvre d'actions dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu les délibérations n° 16 de la commission permanente du conseil départemental du 8 octobre 2018 et n° 20 de la commission permanente du conseil départemental du 7 décembre 2018 relatives à la mise en œuvre d'actions dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu la délibération n° 10 de la commission permanente du conseil départemental du 14 juin 2019 relative à la mise en œuvre d'actions dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2109 signée le 26 avril 2017 par le préfet de Loir-et-Cher et le président du conseil départemental de Loir-et-Cher, et sa notification du 18 juillet 2017 fixant les moyens financiers définitifs,

Vu le rapport de monsieur le président du conseil départemental,

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE** - Il est décidé d'approuver le rapport d'exécution relatif à la convention du fonds d'appui aux politiques d'insertion 2019, joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.